

Attente des papiers après demissions

Par **Calina30**, le **22/06/2017 à 08:47**

Bonjour,

J'ai démissionné de mon travail pour plusieurs abus. J'ai tout fait comme il faut, mon patron m'a envoyé une lettre recommandée avec mettra mon chèque de salaire du mois de mai ainsi que mon bulletin et une lettre qui stipule son accord de ma démission, la date de la fin de mon préavis. Il m'écrit qu'au 12 juin fin de mon préavis, il me remettra mon solde de tout compte, mon certificat de travail et mon attestation assedic. A ce jour, le 22 juin, je n'ai rien reçu. J'ai tenté de le contacter et bien sûr pas de réponse que dois je faire ?

Merci et
Cordialement.

Par **P.M.**, le **22/06/2017 à 13:07**

Bonjour,

De toute façon, l'employeur n'a pas à donner son accord à une démission, il ne peut qu'en prendre acte, éventuellement seulement sur ses modalités...

Si l'employeur vous dit qu'il vous remettra les différents documents qui sont quérables c'est qu'il n'envisage pas de vous les envoyer et que vous devez aller les chercher...

Si vous n'arrivez pas à le joindre il vous reste à vous présenter à l'entreprise éventuellement accompagnée de deux témoins n'appartenant pas à votre famille ou de lui envoyer une lettre recommandée avec AR pour convenir d'un rendez-vous...

Par **Calina30**, le **22/06/2017 à 13:43**

Merci beaucoup !!! Je pense que c'est effectivement ce que je vais faire "aller sur place"